



ENSEMBLE POUR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

La lettre du Mouvement UFC-Que Choisir - Juillet 2020



70 000 PARTICIPANTS ONT DONNE LEUR AVIS POUR UNE CONSOMMATION PLUS JUSTE, SOBRE ET RESPONSABLE. ET VOUS ?

Parce que la relance de l'économie ne pourra se faire sans les consommateurs qui aspirent, comme l'a révélé la crise, à une consommation plus responsable, l'UFC-Que Choisir a lancé **une consultation sur 17 propositions concrètes** articulées autour de 7 orientations transverses. L'objectif est d'aboutir à un texte de loi capable de faire émerger ce nouveau modèle. Plus nous serons nombreux, plus notre capacité à obtenir ces avancées sera forte. Déjà 70 000 consommateurs se sont exprimés et ont également fait part de leur propre idée... **Vous aussi, donnez votre avis** et faites connaître vos trois priorités parmi ces 7 orientations.

► **Faites entendre votre voix**



DEPLOIEMENT 5G Gare à la précipitation !

Alors que les opérateurs s'apprêtent à nous vanter la 5G comme la nouvelle panacée du monde connecté, l'UFC-Que Choisir a interpellé plusieurs instances pour calmer leurs ardeurs commerciales. Il est en effet impensable de déployer la 5G, source de préoccupations grandissantes au sein de la population, sans attendre les résultats de l'étude de l'ANSES sur ses effets sanitaires (premier trimestre 2021). De plus, l'ARCEP devrait faire la lumière sur l'effet environnemental du gaspillage des données mobiles causé par les professionnels. Enfin, l'UFC-Que Choisir demande à la DGCCRF une réglementation pour prévenir d'éventuelles dérives marketing lors de la commercialisation de la 5G.

► **Pourquoi la 5G n'est pas une urgence**





CRISE SANITAIRE Annulation de voyages

Dans la précédente Lettre, nous dénonçons les compagnies aériennes qui ne jouaient pas le jeu du remboursement, notamment 20 d'entre elles que nous avons depuis assignées en justice. Certaines, comme Air France, semblent être depuis rentrées dans le rang. Pour s'assurer du plein respect des droits des consommateurs européens, l'UFC-Que Choisir a lancé avec 10 autres associations européennes, pour la première fois, une nouvelle procédure : le mécanisme d'alerte pour que les autorités nationales enquêtent. Parallèlement, les voyagistes refusent aussi la possibilité pour les consommateurs de choisir le remboursement immédiat d'un séjour annulé en s'abritant derrière une ordonnance adoptée le 25 mars par le Gouvernement. Mais cette ordonnance a été jugée contraire à la législation européenne par la Commission européenne qui a engagé une procédure contre la France. L'UFC-Que Choisir a donc attaqué cette ordonnance devant le Conseil d'Etat qui, à défaut d'avoir retenu l'urgence, rendra sa décision au fond dans les prochaines semaines.

► [En savoir plus](#)



CARTON ROUGE

FRAIS D'INCIDENTS BANCAIRES Les mauvais coûts des banques

L'UFC-Que Choisir a maintes fois dénoncé la cherté des frais bancaires, particulièrement ceux ciblant les plus fragiles. L'association a plaidé pour un plafonnement de ces frais d'incidents ! Alors que le Ministre de l'Économie avait demandé aux banques de faire la transparence sur les conditions d'accès à ce plafonnement pour la fin juin, l'UFC-Que Choisir a dû, une nouvelle fois, dénoncer l'opacité dans laquelle s'enferme le secteur bancaire et les pratiques hétérogènes des différents établissements. Opacité, tout d'abord, car certains établissements tels que la Bred, Axa Banque et Monabanq n'ont pas respecté l'injonction de Bercy de publier leurs critères au plus tard le 30 juin. Hétérogénéité, aussi, car les banques profitent de l'absence de critères d'éligibilité harmonisés pour imposer leurs propres conditions d'accès au plafonnement ! L'UFC-Que Choisir réclame donc un encadrement plus strict des conditions de ce plafonnement (fin des critères disparates, élargissement du nombre de prestations assujetties, sanctions des banques ne jouant pas le jeu). L'association demande, par ailleurs, la fin de la manne des doublons de frais de rejet de prélèvement indûment prélevés, qui se monte à 420 millions d'euros par an.

► [En savoir plus](#)





DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

Enfin des avancées !



Grâce aux 450 000 signataires de notre pétition « Démarchage téléphonique : interdisons le fléau », l'UFC-Que Choisir a pu mobiliser les parlementaires qui ont enrichi le texte encadrant le démarchage téléphonique. Si nous n'avons pas obtenu une interdiction générale par défaut du démarchage téléphonique, ce dernier est dorénavant interdit dans le secteur de la rénovation énergétique. Les très larges dérogations à la liste d'opposition au démarchage téléphonique (Bloctel), qui expliquaient en partie son inefficacité criante, ont été considérablement réduites. Les sanctions financières en cas de démarchage intempestif ont été multipliées par 5. De nouvelles obligations de vérification des numéros pour les opérateurs téléphoniques devront, par ailleurs, permettre de limiter le nombre d'appels frauduleux.

► [Découvrez l'historique de ce combat](#)



STRATEGIE ALIMENTAIRE

Nos suggestions au menu de la Commission européenne



La Commission européenne a dévoilé sa feuille de route sur la nouvelle stratégie alimentaire baptisée « De la ferme à la table » et l'UFC-Que Choisir se félicite d'avoir été entendu sur plusieurs points ! Mise en place d'un étiquetage nutritionnel simplifié obligatoire sur les produits alimentaires d'ici fin 2022, généralisation de l'obligation d'afficher l'origine des produits alimentaires et arrivée d'un étiquetage environnemental. La Commission prône aussi une réduction de 50 % de l'utilisation des pesticides (d'ici 2030 !) et fixe, pour l'antibiorésistance, un objectif ferme de réduction de 50 % des ventes destinées à l'élevage et l'aquaculture. Quelques regrets cependant : des dates butoirs souvent éloignées et peu de modalités concrètes, la Commission comptant sur l'autorégulation des professionnels.

► [En savoir plus](#)

CONSO'LE DISE



RELEVEMENT DU SRP : L'INDIGESTE LOI « GLOUBIBOULGA »

Début juin, le Gouvernement et le Parlement ont fait passer en catimini une loi portant « Diverses dispositions urgentes » dans le cadre de la crise sanitaire... dont certaines sans lien avec cette dernière ! Parmi elles, l'extension pour 14 mois de l'expérimentation du relèvement du seuil de revente à perte (SRP), soit une augmentation généralisée des prix des produits alimentaires, censée ruisseler vers les agriculteurs. Mais l'UFC-Que Choisir a déjà montré que, si l'effet inflationniste de la mesure était bien au rendez-vous, son impact sur les revenus agricoles est chimérique. C'est donc un « chèque en blanc » de 1,6 milliard d'euros sur deux ans, payé par les consommateurs à la grande distribution alors que les agriculteurs n'auront qu'un chèque en bois ! Une instrumentalisation inacceptable de l'urgence sanitaire pour faire passer un énième cadeau à la grande distribution



ASSURANCES AUTO/MOTO : 2,2 MILLIARDS D'EUROS A RETROCEDER AUX ASSURES !

Le confinement a entraîné logiquement une chute du trafic automobile et des accidents qui profite à plein aux assureurs, comme l'ont déjà reconnu trois mutuelles, qui ont consenti des gestes tarifaires envers certains de leurs clients. L'UFC-Que Choisir a d'ailleurs démontré dans une étude que la fréquence des accidents corporels ayant chuté de 91 % pendant le confinement, la baisse des indemnisations pourrait générer une économie allant de 1,4 à 2,3 milliards d'euros au profit des assureurs. Nous avons donc appelé les pouvoirs publics à imposer aux assureurs automobiles de rétrocéder les économies liées au confinement par une baisse de 2,2 milliards d'euros des cotisations. Parallèlement, l'association a invité les assurés [à écrire à leur assureur en utilisant notre courrier-type](#) pour réclamer une diminution de leur cotisation.

► [En savoir plus](#)



SOINS DEPROGRAMMES : UNE CRISE SANITAIRE PEUT EN CACHER UNE AUTRE

Sur la base d'une enquête exclusive, l'UFC-Que Choisir a lancé un cri d'alerte au sortir du confinement, en raison du retard impressionnant pris dans la reprogrammation des soins annulés en raison du Covid. En effet, les trois quarts des rendez-vous initialement prévus entre le 17 mars et le 11 mai ont été annulés et moins de 20 % avaient fait l'objet d'une reprogrammation après le confinement. Soucieuse qu'un retour à la normale intervienne le plus rapidement possible, l'UFC-Que Choisir a interpellé le Ministre de la Santé et les Agences Régionales de Santé.

► [En savoir plus](#)

Découvrez
tous nos combats
et actions sur
www.quechoisir.org

Rejoignez-nous
pour défendre
ENSEMBLE
une consommation
responsable

